

AFFAIRE No 13 - APPROBATION DES PROJETS ET AUTORISATION DE PASSER DES MARCHES POUR QUATRE OPERATIONS D'HABITAT SOCIAL DU PROGRAMME 1985

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les quatre opérations suivantes font partie de la demande de programmation 1985 des L.T.S. financés par la L.B.U. et dont les études sont en cours :

	Estimation prévisionnelle		Concepteurs
	Bâtiment	V.R.D.	
LES POINCETIAS / LA MONTAGNE / 19 L.T.S.	2 790 000	1 350 000	BERTIN LEBEIGLE
LES AZALEES / LE BRULE 12 L.T.S.	2 140 000	730 000	S.O.A.A. BERTIN ING.
MONTGAILLARD / 33 L.T.S.	5 800 000	2 450 000	QUENTIN
CHEMIN FINETTE LES HAUTS / 8 L.T.S.	1 350 000	510 000	ABADIE / S.E.T. O.I.

Afin que les travaux puissent démarrer dès que les arrêtés de financement auront été pris, je vous demande donc Mesdames, Messieurs et Chers Collègues :

- d'approuver les projets de chaque opération ;
- de m'autoriser à passer des marchés négociés pour les travaux de bâtiment avec les entreprises BOURBON BOIS pour les opérations "Les Poincétias", "Les Azalées", "Chemin Finette Les Hauts" et S.B.T.P.C. pour l'opération "Montgaillard" du fait de l'agrément de leurs modèles au concours départemental L.T.S. 1982 ;
- de m'autoriser à lancer des appels d'offres pour la réalisation des V.R.D. correspondants et à passer des marchés avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses.

Le plan de financement de chaque opération sera soumis à votre approbation lorsque les décisions de financement auront été prises et lorsque le taux de subventions L.B.U. pour 1985 sera connu.

Je mets la question aux voix.

.../...

Monsieur HOARAU Marcel donne lecture des avis des Commissions.

- Commission des Affaires Générales : Demande de rajouter deux opérations :

- Les Framboises Saint-François 33 L.T.S.
- Les Jamalacs Z.A.C. Patates à Durand 54 L.T.S.

- Commission du Cadre de Vie : Donne un avis favorable, mais s'élève contre le nombre ridicule de L.T.S. attribués à la Commune de Saint-Denis pour 1985 (84 L.T.S.).

- Commission des Finances : Favorable. *Reçu à la Préfecture le 15/04/85*

M. GERARD G. : Le nombre est ridicule. Mais, pourquoi pas cette fois se substituer au désengagement de l'Etat ? Je crois qu'on devait mener un combat...

LE MAIRE : Monsieur, compter le nombre de fois où "se substituer à l'Etat" revient dans nos conversations.

M. GERARD G. : On s'est substitué à l'Etat dans les domaines de l'animation, de la culture, etc..., et bien heureusement !...

LE MAIRE : Il y a parfois une certaine priorité, une certaine acuité du problème. On est bien obligé. Et cela explique le fait que l'Etat peut dire : "Je fais payer moins d'impôts" ; évidemment, parce qu'il fait un transfert de charges sur les collectivités.

M. BOYER E. : On ne s'est jamais substitué à l'Etat dans le domaine de l'animation. Il n'existe aucun texte ministériel parlant de l'animation. Cela n'existe pas. Il existe en revanche quelques textes sur la culture, mais aucun texte sur l'animation socio-éducative. Cela a été une volonté politique de la Municipalité ; et, nous respectons cette volonté politique.

M. GERARD G. : Et donc, il n'y a pas de volonté politique au niveau de l'habitat. C'est ce que je voulais entendre dire.

LE MAIRE : Pas du tout.

M. BOYER : Vous déformez toujours ce qui se dit.

LE MAIRE : Nous sommes obligés de passer par l'Etat. C'est cela le gros problème. On ne peut faire que de petites choses en complémentaire, mais pas de gros projets. C'est tout le problème. Même le Département, qui s'est lancé dans cette affaire, fait un certain nombre de choses qui est ridicule en regard du principal qui n'est pas fait. On ne fait que le complémentaire. Mais on fait au moins ce qui nous revient, et même plus que cela. Mais, malheureusement, on est condamné.

M. GERARD G. : Parce que, Monsieur le Maire, si vous vous lancez dans un programme de suppression de l'habitat insalubre, l'Etat va s'opposer à cela.

LE MAIRE : L'Etat ne va pas s'y opposer. Mais, on n'a pas les financements. Si vous prenez une affaire quelconque, celle-ci est très onéreuse. Et, à ce moment-là, c'est perdre de l'argent. Avec la somme énorme que vous allez investir, vous allez réaliser peu de chose. Le problème est là.

M. GERARD G. : Je répondrais à cela tout à l'heure. Laissez-moi faire mes calculs.

M. ANNETTE : Dans l'avis de la Commission des Affaires Générales, le fait de rajouter, je ne comprends pas très bien. Cela veut dire quoi ? Est-ce qu'on change le rapport, ou on propose le rapport initial plus le rajout ?

LE MAIRE : Oui, c'est le rapport plus les deux rajouts.

M. ANNETTE : On vote sur le nouveau.

LE MAIRE : En clair, on réalise les quatre projets du rapport auxquels on ajoute les deux opérations figurant à l'avis des Commissions. C'est simplement pour être prêts. A un moment donné l'accusation était la suivante : "La L.B.U. est là, mais les dossiers ne sont pas prêts".

M. ANNETTE : D'accord.

LE MAIRE : Maintenant, on montre que les dossiers sont prêts mais qu'en revanche la L.B.U. n'est pas là.

M. ANNETTE : Ecoutez...

LE MAIRE : Non. C'est ce qui ressort de cela. Si vous comptez le nombre de logements qui se trouvent là, vous constaterez qu'il y en a plus que 84 L.T.S.. Et donc, on ne fera pas tout cela. On donne tout ce qui est prêt, et on choisira en fonction du financement.

M. GERARD G. : Puis-je donner un chiffre ? Vous consacrez pour cette opération, c'est-à-dire pour un certain nombre de Logements Très Sociaux (84), la somme de 17 120 000 Francs. Nous verrons tout à l'heure que pour couvrir le Petit Stade et le Grand Stade, vous consacrerez 26 000 000. Voilà ce que je voulais dire.

LE MAIRE : Dans ces 17 000 000 qui correspondent à une somme ridicule, nous pourrions sortir des loyers corrects. D'un autre côté, si vous consacrez 26 000 000, vous allez faire 19 logements. Et ces derniers seront loués à 3 500 Francs. Alors, est-ce que ce sont des Logements Sociaux ? Voilà comment se pose le problème. Ce n'est pas la peine de dire qu'on va le faire ; si on le fait, on met une très forte somme pour très peu de logements à des loyers hors de prix. Est-ce que c'est une bonne décision ?

M. GERARD G. : Non. Là, je ne suis pas du tout votre raisonnement.

LE MAIRE : On reviendra sur ce projet tout à l'heure.

LE MAIRE : Je mets aux voix. Le rapport, ainsi que les avis des Commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.